

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 415

présenté par
Mme Laclais et Mme Genevard

ARTICLE 18 BIS

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dédiée à »

les mots :

« ayant pour objet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.